

Date de dépôt: 25 juillet 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Christian Brunier :
concernant la Fête de départ de M. Jobin de l'Aéroport

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 juin 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En novembre 2005, Monsieur Jobin quittait la Direction générale de l'Aéroport de Genève pour bénéficier d'une retraite bien méritée. Comme c'est l'usage, cette entreprise a organisé une belle fête de départ.

Selon la Tribune de Genève du 22 juin 2007, cet événement aurait coûté à l'Aéroport plus de CHF 500'000.-. Jean-Pierre Jobin ne confirme pas cette information, mais répond avec ambiguïté : « Ce montant me paraît élevé, réplique l'ancien patron de Cointrin. Mais je ne m'en souviens plus exactement. De toute manière, c'est l'aéroport qui a payé, pas le contribuable ! »

Etant un professionnel de la communication, je connais le coût de ce genre d'événements. Si ce montant se situait dans une fourchette de CHF 50'000.- à CHF 150'000.-, je ne serais pas choqué. Un DG ayant été aussi actif que Monsieur Jobin méritait une belle fête, source de cohésion et de construction d'une culture d'entreprise, quelle soit privée ou publique. CHF 500'000.-, si l'information se confirmait, serait une somme démesurée et peu conforme à la mission d'un service public.

L'Aéroport appartenant à l'Etat de Genève et reversant une part de son bénéfice à la République, on a bien à faire à de l'argent public, appartenant donc aux contribuables de ce canton.

De ce fait, en tant que représentant de cette population, je souhaiterais connaître le montant exact de cette fête et l'organe ayant pris la décision de dépenser cette somme ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa réponse.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Deux fêtes ont été organisées par l'Aéroport international de Genève dans le cadre du départ à la retraite de son directeur, M. Jean-Pierre Jobin.

La première, réunissant environ 600 personnes extérieures à l'AIG, s'est déroulée le 24 novembre 2005 dans le grand hangar technique, pour un coût total TTC, mais hors frais internes, de CHF 364'226,05.

Une seconde manifestation, réunissant l'ensemble du personnel de l'aéroport, s'est déroulée le 18 janvier 2006 dans l'ancienne aérogare, pour un coût total TTC, mais hors frais internes, de CHF 18'630,05.

Les frais pour ces deux manifestations ont été engagés par le directeur général lui-même, sans que le conseil d'administration ou d'autres organes aient été consultés. Celui-ci disposait, à teneur des règlements internes de l'époque, d'une signature individuelle et de compétences pour engager ce type de dépense.

Sur ce point, le Conseil d'Etat entend préciser que cette latitude a été supprimée en date du 1^{er} février 2006. A son arrivée, le nouveau président du Conseil d'administration a fait procéder à une modification du règlement des signatures, les rendant exclusivement collectives. Ni le nouveau directeur général, entré en fonction début février 2006, ni le président du Conseil d'administration, ni aucun cadre de l'établissement ne disposent plus d'une signature individuelle.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer